

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 juin 2023

CONTRAT DE PROJET  
MOBILITE DANS LE  
CADRE DU PROJET  
D'AGGLOMERATION  
N°5

N° CS2023-30

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 44  
Nombre de délégués  
Présents : 23  
Pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à vingt heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY, Président

Convocation du : 15 juin 2023

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN –  
M. Hubert BERTRAND – M. Max GIRIAT – M. Christophe  
ARMINJON – M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel  
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE –  
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Pierre-Jean  
CRASTES – M. Julien BOUCHET – M. Michel MERMIN –  
M. Florent BENOIT – M. Claude THABUIS – M. Catherine  
BRUN – M. Régis PETIT – M. Benjamin VIBERT – Mme  
Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

Mme Annie MARCELOT, suppléante de Mme Christine  
DUPENLOUP – M. Olivier JACQUIER, suppléant de Mme  
Chrystelle BEURRIER – M. Gérard STEHLE, suppléant de  
M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI, suppléant  
de Mme Carole VINCENT

- Délégués représentés :

M. Daniel RAPHOZ, donne pouvoir à M. Denis LINGLIN –  
M. Patrice DUNAND, donne pouvoir à M. Vincent  
SCATTOLIN – M. Jean-François OBEZ, donne pouvoir à  
M. Max GIRIAT – M. Alain LETESSIER, donne pouvoir à  
M. Christian DUPESSEY – M. Sébastien JAVOQUES,  
donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

- **Délégués excusés :**

**Mme Christine DUPENLOUP – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Carole VINCENT - M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – M. Alain LETESSIER – M. Sébastien JAVOGUES**

## CONTRAT DE PROJET MOBILITE DANS LE CADRE DU PROJET D'AGGLOMERATION N°5

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment les articles 34 et 3 II modifié,

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la réunion du Bureau du Pôle métropolitain du 9 juin 2023,

Le Grand Genève est l'une des 42 agglomérations à candidater tous les 4 ans aux appels à projet de la Confédération suisse au titre de sa politique des agglomérations. A travers ces « Projets d'agglomération », chaque bassin de vie s'engage à mettre en œuvre des mesures d'urbanisation, de transport et environnement en contrepartie d'un financement fédéral pour certaines mesures de transport. Il s'agit de porter des projets favorisant l'usage des transports publics, de la mobilité douce et à limiter l'étalement urbain et la fragmentation des espaces naturels et agricoles.

L'agglomération transfrontalière du Grand Genève a répondu aux appels à projets lancés respectivement en 2007, 2012, 2016 et 2021 (Projets d'agglomération 1, 2, 3 et 4) et a obtenu un cofinancement fédéral total d'environ 640 millions de francs pour l'ensemble de l'agglomération transfrontalière, dont 125 millions de francs pour la seule partie française du territoire.

La date butoir pour le dépôt de la cinquième génération du projet d'agglomération du Grand Genève a été fixée au 30 juin 2025 par la Confédération Suisse. Dans cette perspective, l'élaboration du PA5 a débuté dès le second trimestre 2023 par des réunions avec les différents maîtres d'ouvrages français et suisse du Grand Genève. Pour la partie française, la coordination des maîtres d'ouvrage est assurée par le Pôle métropolitain du Genevois français. La préparation du PA5, engagée sur deux ans, consiste à accompagner les maîtres d'ouvrage dans l'identification des opportunités de mesures à présenter à la Confédération dans le PA5, afin d'aboutir à une liste de mesures sollicitant un cofinancement. En parallèle, un travail constant de suivi et d'évaluation des mesures des précédentes générations de Projet d'agglomération est nécessaire. Il s'agit aussi de garantir la cohérence d'ensemble en lien l'élaboration en cours de la Vision Territoriale Transfrontalière 2050.

Pour mener à bien la coordination, le suivi nécessaire des mesures du Projet d'agglomération et la préparation du Projet d'agglomération de 5<sup>ème</sup> génération, il s'agit de recruter un agent par contrat de projet à date de recrutement et pour la durée du programme sur un poste de chargé (e) de mission mobilité.

**Les missions seront les suivantes :**

**Stratégie, planification des mesures du Projet d'agglomération :**

1.1 Mise en œuvre des Projets d'agglomération du Grand Genève (partie française)

- Assurer l'état d'avancement des mesures cofinancées et non-cofinancées des 4 premières générations des projets d'agglomération du Grand Genève.
- Préparer pour le compte du Pôle métropolitain les différentes étapes de contractualisations (préparation, dépôt, phases d'évaluation du PA5, contractualisation), de suivi des différentes générations (notamment pour les PA1, PA2, PA3 et PA4) et les échanges avec les partenaires suisses (Confédération, Cantons de Genève et Vaud, Région de Nyon et la Ville de Genève) tout au long de la préparation du Projet d'agglomération de 5<sup>ème</sup> génération , ainsi qu'avec les différents Maîtres d'ouvrages français.

- Assurer la coordination de l'ensemble des maîtres d'ouvrage français dans la préparation et la sélection des mesures du PA5 ;
- Contribuer à la rédaction du PA5 à partir de début 2024, avec l'appui rédactionnel de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et du groupe de pilotage du Grand Genève.
- Participer aux phases de consultation et de validation du PA5 par les différentes parties-prenantes pour un dépôt du PA5 le 30 juin 2025.
- Suivre les premières phases d'évaluation du PA5.

1.2. Co-piloter, participer, contribuer aux études mobilité nécessaires à la préparation du Projet d'agglomération de 5ème génération et plus particulièrement :

- Co-piloter l'étude marchandises du Grand Genève
- Piloter l'étude interface multimodales du Grand Genève
- Appuyer à l'élaboration de la stratégie mobilité Grand Genève 2050
- Co-animer le PACA Jura et Rhône, sur le volet mobilité, dans le cadre de la refondation de la vision transfrontalière.

1.3. Appuyer certaines démarches spécifiques nécessaires à la bonne articulation avec les travaux de préparation du Projet d'agglomération de 5ème génération :

- Suivi des démarches spécifiques type petites douanes
- Suivi des projets de PEM des maîtres d'ouvrage français

## 2. Structurer l'observation de la mobilité du Grand Genève

2.1. Contribuer à la mise en place d'un observatoire des mobilités sur le territoire du Grand Genève et du Genevois français (recueil d'informations existantes) en lien avec la Chaire transfrontalière et assurer le lien avec le chargé de mission géomatique du Pôle métropolitain pour optimiser et articuler entre les différents dispositifs en œuvre : enquêtes mobilité (TC, TIM...), MNT, etc.

2.3 Suivre la modélisation des effets des mesures du PA5 dans le cadre MMT (scénarios de transports à intégrer dans le PA5), et le monitoring associé

2.4 Produire des cartographies en lien avec les travaux conduits.

2.5 Suivi des données P+R et de la démarche Mobilité intégrée utiles à l'élaboration du PA5.

Et de manière transversale participer à l'activité globale du Pôle métropolitain au sein du Pôle développement territorial, du service mobilité et du Pôle mobilité du Grand Genève.

Ce recrutement est proposé sous forme d'emploi non permanent à travers un contrat de projet d'une durée limitée à date de recrutement et jusqu'à achèvement du dépôt de Projet d'agglomération n°5. Il ne sera pas inscrit au tableau des emplois.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CREEE** un emploi non permanent, sous la forme d'un contrat de projet d'une durée limitée à date de recrutement, dans le grade d'Attaché territorial, afin de mener à bien le projet d'agglomération n°5 pour une durée prévisionnelle de 2 ans. Cet agent assurera les fonctions de Chargé(e) de mission mobilité à temps complet.
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 27/06/23

Publié ou notifié le 27/06/23

Le Président,  
Christian DUPESSEY

